

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modernisation de la RD430 à Pulversheim - Modification des échangeurs 6 et 7b

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CEA (Collectivité européenne d'Alsace)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Frédéric BIERRY - Président de la Collectivité européenne d'Alsace

RCS / SIRET

2 0 0 0 9 4 3 3 2 0 0 0 1 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a : Construction d'autoroutes et de voies rapides / Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale	Modification d'échangeurs existants sur la RD430 : - éch. 6 à Pulversheim : transformation d'un carrefour en T en carrefour giratoire sur la RD2 -> pas de construction de route, mais modification de carrefour uniquement - éch. 7b à Wittenheim : ajout d'une bretelle d'entrée depuis la rue du Nonnenbruch sur la RD430 direction Guebwiller -> pas de construction de route proprement dite, mais uniquement d'une bretelle d'entrée (580 ml environ)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ech 6 sur RD2 :

- modification du carrefour Est en T existant en carrefour giratoire
- conservation des bretelles associées

Ech 7b:

- ajout d'une bretelle d'entrée depuis la rue du Nonnenbruch sur la RD430 en direction de Guebwiller : création d'un déboitement sur la rue du Nonnenbruch, puis d'une insertion sur la RD430. linéaire total de 580 ml environ

4.2 Objectifs du projet

Ech 6 : fluidification du trafic, sécurisation du carrefour

Ech 7b : amélioration de la desserte locale

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage et les mesures d'exploitation sous chantier de sont pas encore définies à ce stade des études.

Cependant, on peut imaginer que les travaux se fassent de manière non simultanée pour les deux échangeurs, afin de diminuer la gêne aux usagers (travaux sur un échangeur à la fois).

Estimations pour Ech 6 :

- 6 mois de travaux
- réalisation par demi-chaussée, alternats ponctuels?
- fermeture ponctuelle de bretelles existantes, lors de la réalisation des raccordements à l'existant. travaux de nuit?

Estimations pour Ech 7b :

- 5 mois de travaux
- réduction de la largeur des voies de circulation sur RD430 ou neutralisation d'une voie lors de la réalisation du raccordement de l'insertion (1 à 2 semaines)
- circulation en lieu et place du TPC lors de la réalisation du raccordement du déboîtement sur la rue du Nonnenbruch (1 à 2 semaines)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ech 6 : le trafic après mise en service sera similaire à l'existant, mais les échanges seront plus fluides et le carrefour plus sécurisé

Ech 7b : les usagers disposeront d'une entrée supplémentaire sur la RD430 vers Guebwiller entre les entrées existantes des échangeurs 7a et 8. Intérêt notamment depuis la zone commerciale de Wittenheim. On peut s'attendre à un report du trafic, mais pas à du trafic supplémentaire : trafic sur la nouvelle bretelle, et baisse du trafic sur les entrées existantes des échangeurs 7a et 8.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 projet non soumis à DLE -> suite réunion avec la DDT du 24.02.22 (CR en annexe)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Ech 6: Surface Rayon du giratoire	environ 4000 m3 15m
- Ech 7b: Surface linéaire de bretelle	environ 3000 m3 580 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- Ech 6 : échangeur entre RD430 et RD2 à Pulversheim

 - Ech 7b : échangeur entre RD430 et rue du Nonnenbruch à Wittenheim

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Pulversheim et Wittenheim

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 Massif forestier du Nonnenbruch, de Richwiller à Ensisheim
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement du HAUT-RHIN - approuvé le 11.12.2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone humide selon expertise Faune-flore

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI à Pulversheim (Thur - approuvé le 30.07.2003) PPRI à Wittenheim (III - approuvé le 27.12.2006 - modification approuvée le 10.09.2019) Les zones concernées par le projet ne sont pas comprises dans les zones inondables.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblais d'apport estimés au stade études préliminaires (en l'absence pour l'instant de données sur la réutilisation possible ; investigations géotechniques en cours) : - ech 6 : 2000 m3 / - ech 7b : 6000 m3 Couche de forme granulaire estimée au stade études préliminaires: - ech 6 : 1300 m3 / - ech 7b : 2300 m3 L'équilibre entre les remblais et les déblais sera recherché au maximum. La réutilisation des matériaux existants sera privilégiée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire faune-flore a été réalisé. Investigations en 2021, rapport remis en 2022. Enjeux très faibles à faibles pour les habitats et la flore. Enjeux faibles à moyens pour la faune, mais sans impact significatif du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>ech 6 : le projet utilise presque uniquement les emprises de l'infrastructure existante (léger débord sur un chemin existant, accès à une ruine de STEP)</p> <p>ech 7b: surface totale d'environ 3000 m2 consommée aux abords de la RD430 et de la rue du Nonnenbruch.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>ech 6 : pas de trafic supplémentaire, mais amélioration et fluidification</p> <p>ech 7b : nouvelle bretelle d'accès -> report de trafic : les usagers qui emprunteront cette nouvelle bretelle n'emprunteront plus celles des échangeurs amont et aval (éch 7a et 8)</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Nuisances sonores existantes. Trafic complémentaire sur ech 7b du fait de la nouvelles bretelle -> nuisances complémentaires potentielles (mais report, puisqu'il y aura une diminution du trafic sur les entrées des ech 7a et 8)</p> <p>- Un état initial du bruit a été réalisé en 2021</p> <p>- Bruit lors de la phase chantier, pour lequel des mesures peuvent être prises comme l'adaptation des horaires de chantier ou la limitation de vitesse des engins de chantier.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Ech 6 : nuisances existantes. pas d'incidence par rapport à l'existant</p> <p>- Ech 7b : nuisances existantes. Trafic complémentaire (nouvelle bretelle) -> odeurs potentielles liée à la circulation de véhicules (report également puisqu'il y aura moins de circulation sur les bretelles d'entrée des éch. 7a et 8)</p> <p>- Il peut y avoir des odeurs ponctuelles d'enrobé lors de la pose des enrobés qui restent très limités dans l'espace.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, d'éventuelles vibrations lors de compactage par exemple qui feront l'objet d'adaptation des énergies développées par les engins en fonction du terrain.</p> <p>Pas de vibration supplémentaire en phase exploitation puisque la route est déjà existante.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : à ce stade, la nécessité de réaliser des travaux de nuit n'est pas avérée, si cela était le cas des mesures d'adaptation, comme la limitation des éclairages ou des nuisances sonores seront mises en œuvre.</p> <p>Aucun éclairage public n'est prévu</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Ech 6 : pas d'incidence par rapport à l'existant. nuisances existantes</p> <p>- Ech 7b : Trafic complémentaire (nouvelle bretelle) -> rejets complémentaires potentiels (report -> moins de circulation sur les bretelles des éch. 7a et 8)</p> <p>- La réduction des effets arrêt/départ intempestifs, dus à l'actuelle congestion, peuvent contribuer à la diminution de gaz d'échappements ou poussières de freinage.</p> <p>- Phase travaux : s'il y a des émissions de poussières, des mesures telles que l'arrosage seront adoptées</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera un supplément d'eaux de ruissellement de plateforme (notamment ech 7b, sur environ 3000 m2).</p> <p>Le principe de gestion de ces eaux pluviales a été vu avec la DDT : puisqu'il n'y a pas de réseau de collecte / traitement existant, il n'y a pas lieu d'en créer un. Les eaux seront rejetées de manière diffuse dans le milieu naturel (fossés en pied de talus)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets de chantier seront traités conformément à la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un milieu anthropisé, d'infrastructures existantes. Le nouvel aménagement sera en cohérence avec son paysage local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ech 6 : le projet conserve les emprises de la route existante - ech 7b : les emprises complémentaires nécessaires sont actuellement occupées principalement par du robinier faux-acacia.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De manière générale :

- Éviter : projet concentré sur un secteur déjà anthropisé. Pas de zone à enjeu environnemental significatif concernée.
- Réduire : utilisation maximale des emprises existantes (notamment ech 6). Réutilisation maximale des matériaux existants envisagée dans le cadre des terrassements.

Durant les phases d'études ultérieures, des mesures d'évitement et réduction seront recherchées afin d'adapter au mieux les travaux à l'environnement.

Il n'apparaît aujourd'hui pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures de compensation et cela sera approfondi dans le cadre de la poursuite du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans un milieu fortement anthropisé, au droit d'infrastructures déjà existantes. Aucune zone protégée n'est concernée, aucun enjeu environnemental significatif n'a été identifié. La section courante de la RD430 proprement dite n'est pas modifiée. Le projet reste relativement "compact" et ne générera pas de trafic complémentaire, mais permettra de fluidifier et de sécuriser la circulation. La modification sur l'échangeur 6 concerne uniquement la transformation d'un carrefour en té en carrefour giratoire sur la RD2. Les emprises de la route existante sont quasiment conservées. La modification de l'échangeur 7b comprend uniquement l'ajout d'une bretelle d'entrée sur la RD430 (linéaire faible de 580 ml).

La DDT a estimé que le projet n'était pas soumis à un DLE. Nous estimons également qu'il n'a pas besoin d'être soumis à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Inventaires faune / flore CR réunion avec DDT du 24.02.2022 + annexe

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



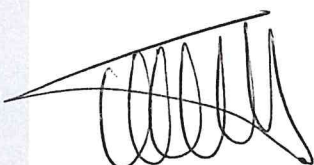
Fait à

Colmar

le,

21/03/2022.

Signature



Le Directeur du Pôle Travaux Neufs SUD

Amanda BRESCHBUHL